

Au conseil, les élus s'embrassent et se fâchent

Le conseil municipal avait débuté du bon pied, hier matin, avec l'enthousiasme des élus sur l'exploitation agricole du domaine de Fabrégas. Mais une motion a provoqué un « clash »

Claude Astore est hyper détendu quand vient son tour de présenter la délibération sur le domaine de Fabrégas. Et pour cause : c'est l'aboutissement d'un partenariat fructueux avec le Conservatoire du littoral pour remettre une exploitation agricole sur le domaine de Fabrégas. Un projet consensuel, qui a reçu les félicitations de tout le conseil municipal. La ville, gestionnaire du domaine, a en effet passé une convention d'un an avec le conservatoire du littoral, le propriétaire. L'objectif est de cultiver les terres du domaine avec un agriculture biologique qui sera retenu par appel d'offres.



Après le clash du conseil municipal, les élus sont allés s'oxygéner avant de se restaurer au domaine de Fabrégas. (Photo C. B. - H.)

« Ce domaine est un joyau »

« C'est un grand plaisir pour nous d'avoir convaincu le Conservatoire du littoral de devenir le gestionnaire de ce bien, et de remettre en culture des terres agricoles, alors que la tendance est plutôt qu'elles disparaissent... Ce domaine est un joyau, un poumon vert », a souligné Claude Astore, qui a appelé ses collègues à voter unanimement sur cette délibération.

Cela a été le cas, et les élus de la majorité n'ont pas manqué de se féliciter de ce projet. « La Seyne montre un exemple en protégeant les terres agricoles »,

a souligné Michel Tournan, proposant d'aller plus loin en remettant en service des jardins ouvriers. « Nous voterons des deux mains, a renchéri l'adjointe Christine Sampéré (PCF), on ne peut que se réjouir du retour de l'agriculture dans notre ville ». Les élus se sont d'ailleurs rendus au domaine de Fabrégas, à l'issue de la séance (lire encadré).

Motions et émotions

La bonne ambiance qui régnait en salle du conseil n'aura pas duré jusqu'au

bout. Une fois l'ordre du jour écoulé, Christine Sampéré a présenté deux motions, au nom des élus PCF et républicains : l'une sur l'abrogation de la loi Carle (financement des écoles privées, et l'autre sur la réforme des rythmes scolaires. Ce dernier texte, critique à l'égard de la réforme du gouvernement, a suscité une polémique. Isabelle Rénier, adjointe à la petite enfance, a répondu point par point, rappelant le fond de cette réforme – alléger la journée des enfants. Elle a souligné le travail engagé au

niveau local pour mettre en place de nouveaux rythmes à la rentrée 2014. Mais c'est l'adjoint à l'urbanisme, Claude Astore, qui est tout à coup sorti de ses gonds. « Y'en a marre de ces motions en fin de conseil. Marre que cet hémicycle serve à telle ou telle personne », s'est-il exclamé, appelant tout le conseil municipal à voter contre la motion « en signe de protestation ».

« Je suis blessée d'entendre de tels propos, a réagi l'adjointe Solange Andrieu. On doit laisser les motions s'exprimer en

La visite du domaine de Fabrégas à l'issue du conseil

Les membres du conseil municipal se sont rendus au domaine de Fabrégas, en bus hier, à l'issue du conseil municipal. L'objectif était de découvrir les enjeux du projet et l'état d'avancement des travaux. Les élus ont été accueillis sur place par les agents du Conservatoire du littoral, en présence de l'équipe de l'association Tremplin qui travaille sur le chantier. Autour d'un buffet préparé par les employés municipaux du service restauration, Marc Vuillemot a rappelé brièvement l'histoire de l'acquisition du domaine de 50 hectares par le Conservatoire du littoral et les principaux objectifs poursuivis : redonner à la forêt son aspect original, remettre en valeur le système d'irrigation, permettre la mise en culture d'une partie du domaine. « Nous allons produire du

conseil municipal ». Quant au maire, il a calmement indiqué « qu'il n'avait rien contre le fait de défendre des motions sur des questions locales ou autre ». La motion contre la loi

bio pour la restauration scolaire. Avec 3 hectares et demi, on arrivera à alimenter les petits de chez nous », a commenté Marc Vuillemot.

L'exploitation de la terre sera rendue possible grâce à une convention avec le Conservatoire du littoral. La Ville se fera aider, dans sa démarche, par l'association Agribio-var.

La restauration de la demeure nécessitera une intervention lourde de 2,5M€. Jusque-là, sauf exception, les lieux ne se visitent pas.

Marc Vuillemot a formulé des vœux d'encouragements à l'équipe qui travaille sur place : Céline Chicharro, la responsable du projet au Conservatoire du littoral, Jean-Pierre Viguier, l'agent forestier, Antoine Sabatier le gardien, et Sophie Calabrese, l'agent administratif.

Carle a recueilli 2 abstentions, celle sur les rythmes scolaires 18 contre et 3 abstentions.

M. V.
mvalmalette@nicematin.fr
1. Le texte a été voté par décret.